

**Assemblée plénière du Comité de Bassin  
mardi 25 septembre 2012, au siège du SIAEAG à GOSIER**

Le mardi 25 septembre 2012 s'est tenue au siège du SIAEAG à Gosier la réunion plénière du Comité de Bassin sous la présidence de M. HERNANDEZ.

**REPRESENTANTS DE LA REGION**

- ⇒ M. GALANTINE Louis
- ⇒ Mme MERI -CINGOUIN Roberte

**REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT**

- ⇒ M. HERNANDEZ Amélius
- ⇒ M. SIGISCAR Marcel

**REPRESENTANTS DES COMMUNES**

- ⇒ Mme THOMAR Maguy

**REPRESENTANTS DES DIVERSES CATEGORIES D'USAGERS**

- ⇒ M. COURTOIS Jean
- ⇒ Mme COUVIN-ASDRUBAL Pauline

**REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS**

*Excusé*

**REPRESENTANTS DE L'ETAT**

- ⇒ Mme FAUCHER Pascale représentant le Préfet
- ⇒ M. LEROY Marc représentant le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL)
- ⇒ Mme SILDILLIA Muriel représentant la Directrice de l'Agence Régionale de Santé
- ⇒ M. LECOMPTE représentant le Directeur de la Mer

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ⇒ Mme BADLOU, – DEAL Guadeloupe, secrétariat de bassin
- ⇒ Mme DONGAL – Directrice par intérim de l'Office de l'Eau Guadeloupe
- ⇒ Mme DOCAN - Office de l'Eau Guadeloupe
- ⇒ M. RAMIN – Chambre d'Agriculture
- ⇒ Mme COMTE - DEAL Guadeloupe
- ⇒ M DELHAISE- DEAL Guadeloupe

## **POUVOIRS DONNES**

- ⇒ au Préfet : pouvoir la DRFP
- ⇒ à la DEAL : pouvoir de l'ONEMA
- ⇒ à la DM : pouvoir du BRGM
- ⇒ à l'ARS : pouvoir de la DAAF
- ⇒ à M. GALANTINE : pouvoir de Mme MAXO MICHELLE
- ⇒ à M HERNANDEZ : pouvoir de M. CLAUDE- MAURICE

Le quorum étant atteint, M. HERNANDEZ débute la séance à 11H30 en présentant l'ordre du jour. Un point d'information sur l'avancement de la mise en oeuvre de la directive inondation est proposé en questions diverses. L'ordre du jour suivant est adopté:

### **1) Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée plénière du 08 mars 2012**

### **2) Consultation du public sur les questions importantes et le programme de travail relatif au futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021:**

- présentation et état d'avancement de la procédure
- organisation proposée pour la mise en oeuvre de la consultation du public
- délibération du comité de bassin sur le calendrier et le programme de travail
- délibération du comité de bassin sur la synthèse provisoire des questions importantes qui se posent sur le bassin en matière de gestion de l'eau.

### **3) Le projet de plan assainissement Guadeloupe 2012-2018**

### **4) Questions diverses : avancement de la mise en oeuvre de la directive inondation**

-----

### **1 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 30 septembre 2011 modifiant le règlement intérieur**

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 08 mars 2012 a été envoyé aux membres du Comité de Bassin avec la convocation.

L'approbation du PV est soumise aux voix de l'assemblée plénière. **Il est adopté à l'unanimité.**

### **2- Consultation du public sur les questions importantes et le programme de travail relatif au futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021:**

En préambule, Mme FAUCHER indique que cette présentation succède à une réunion de concertation qui s'est tenue le 18 septembre 2012 en présence des acteurs de l'eau. Cette séance de travail avait pour objectif de revisiter les enjeux du bassin identifiés en 2005 à la lumière des évolutions réglementaires et contextuelles. A cette fin, quatre ateliers séquentiels ont abordé les différentes problématiques identifiées:

- Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique
- Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- Garantir la qualité de la ressource en eau notamment vis à vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages

- Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau

Il s'agit aujourd'hui de présenter à l'assemblée la synthèse de ces ateliers puis de délibérer sur les questions importantes ou enjeux retenus. Il convient également d'adopter le programme de travail et de rappeler les différentes étapes de la révision du SDAGE.

Mme BADLOU présente ensuite le rapport de synthèse des ateliers. Un rappel du cadre réglementaire de cette consultation du public est présenté à l'assemblée. Il s'appuie notamment sur les dispositifs issus de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 et l'article R212-6 du code de l'environnement.

Les principes adoptés en vue de l'actualisation des questions importantes du bassin ont été précisés. Ils se réfèrent aux évolutions intervenues depuis 2005 ( évolutions législatives et réglementaires, crise financière, nouvelles connaissances et études, nouveaux enjeux, réforme des collectivités et émergence d'établissements publics de coopération intercommunale,...)

Des précisions sur l'état d'avancement de la démarche de consultation du public sont apportés. Pour finir les grands enjeux identifiés dans le bassin, le programme de travail et le calendrier issus des débats des ateliers du 18 septembre sont présentés; Ces éléments sont retranscrits dans les délibérations n° 2012/01 et n° 2012/02 jointes au présent compte rendu.

A la suite de la présentation, M. HERNANDEZ propose aux membres de l'assemblée de faire part de leurs observations sur les différents points abordés.

Mme DOCAN de l'Office de l'Eau, propose de compléter le programme de travail et le calendrier par la révision de l'état des lieux des masses d'eau qui doit être réalisé en 2013.

Mme BADLOU confirme que ce point doit être pris en compte car les études relatives à la révision de l'état des lieux des masses d'eau ( mise à jour de l'analyse des caractéristiques du bassin, analyse des impacts des activités humaines sur l'état des eaux, analyse économique de l'utilisation de l'eau ) constituent un préalable à l'élaboration du futur SDAGE. La proposition est adoptée.

Mme MERI propose de reformuler la phrase « ambiguë » figurant dans le paragraphe 1) de la fiche de synthèse de l'atelier 2 relatif à la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire : « certaines activités industrielles nécessitent d'optimiser leurs niveaux d'émission de polluants vers les milieux aquatiques ». Après échange, la formulation suivante est retenue : « certaines activités industrielles nécessitent d'optimiser leur fonctionnement et réduire leur niveaux d'émission de polluants vers les milieux aquatiques ».

Mme DOCAN de l'Office de l'Eau réaffirme l'enjeu identifié lors des ateliers de veiller lors des travaux de révision à mieux coordonner et articuler les différentes politiques publiques entre elles. Elle demande comment mettre en évidence cet aspect dans les enjeux identifiés?

Mme BADLOU précise que ce point s'inscrit dans l'enjeu « replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire »

M. SIGISCAR ajoute que l'office de l'eau a un rôle de coordonnateur à jouer dans ce domaine.

M. GALANTINE pense que cette coordination doit se faire à un niveau cohérent avec l'aménagement du territoire.

Mme DOCAN précise que ce qui a été souligné lors des ateliers est la nécessité d'apporter plus de cohérence et de lisibilité à l'action publique. Elle indique que des solutions peuvent être apportées à une autre échelle, départementale par exemple, en associant les acteurs concernés à la réflexion.

Mme COUVIN ASDRUBAL s'interroge sur la notion d'enjeu secondaire employé dans la fiche de synthèse de l'atelier 3 concernant les enjeux liés à la connaissance, à l'information et à la transparence dans la communication.

Mme BADLOU répond que cette notion est utilisée afin d'établir des priorités entre les différents enjeux identifiés.

Pour M. GALANTINE, cette notion est adaptée.

Mme FAUCHER propose d'utiliser le vocable « enjeux annexes » au lieu de « enjeux secondaires » pour lever toute ambiguïté.

M. GALANTINE demande si les synthèses traduisent fidèlement les débats.

Mme BADLOU répond que les synthèses ont été rédigées puis finalisées par les rapporteurs après avis des animateurs .

M. HERNANDEZ soumet aux voix de l'assemblée la synthèse provisoire des questions importantes qui a été présentée en séance. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

S'agissant du programme de travail, M. GALANTINE demande s'il ne s'agit pas d'une reprise du programme de travail national pour l'élaboration du futur SDAGE.

Mme FAUCHER indique que le programme de travail proposé est nécessairement calé sur le calendrier national car certaines dates sont imposées. Ainsi, la consultation du public se déroule du 1er novembre au 30 avril 2013 et le SDAGE doit être adopté fin 2015. Toutefois, nous disposons d'une petite marge de manœuvre pour élaborer le SDAGE mais à final la démarche reste très cadrée par la réglementation.

M. GALANTINE demande s'il ne faut pas attendre la réalisation du diagnostic du SDAGE actuel avant de démarrer les travaux d'élaboration du prochain SDAGE et la manière dont celui-ci sera utilisé dans le futur document .

Mme DOCAN explique que l'Europe exige la mise en œuvre d'un plan de gestion (SDAGE) dans le cadre de la DCE. Le SDAGE actuel doit entrer en révision à mi parcours afin d'être notifié aux instances européennes fin 2015 . Un bilan du plan actuel sera présenté lors de la prochaine réunion du comité de bassin . Les éléments de bilan seront utilisés pour la révision.

Mme BADLOU confirme que les deux chantiers « mise en oeuvre du SDAGE 2010-2015 » et « élaboration du SDAGE 2016-2021 » sont deux chantiers à conduire obligatoirement en parallèle ; Le premier impose la réalisation d'un bilan en 2012 du programme de mesure associé au SDAGE en cours, et le second impose le démarrage de la consultation du public sur les questions importantes, le programme et le calendrier de travail la même année.

M. SIGISCAR confirme que les échéances nous sont imposées . Il ajoute qu'il en est de même pour la révision du programme pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau.

Mme SILDILLA de l'ARS ajoute qu'une période de 2 à 3 ans n'est pas assez long pour établir un véritable bilan . Il faut tenir compte de la durée des études; ce sera un pré bilan en 2012

M. HERNANDEZ, conclut que les deux programmes ou chantiers sont différents et que chacun suit son cours normalement . Dans le bilan à mi parcours du SDAGE 2010-2015, l'accent sera mis sur les actions conduites et les correctifs à apporter afin d'atteindre les objectifs de 2015.

M. HERNANDEZ soumet aux voix de l'assemblée le calendrier et le programme de travail modifié en séance. **Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.**

### **3- Le projet de plan assainissement Guadeloupe 2012-2018**

M. DELHAISE de la DEAL, présente l'état d'avancement du projet de plan assainissement Guadeloupe pour 2012-2018.

Le projet de plan assainissement Guadeloupe 2012-2018, déclinaison locale du plan assainissement 2012-2018 lancé le 29 septembre 2011 sur le territoire national, a pour objet de préciser et d'adapter les mesures et actions nationales au contexte local en fonction des enjeux et priorités définis dans les SDAGE, SAR et SDMEA .

Le plan assainissement organise les priorités au regard des obligations réglementaires actuelles et propose un programme d'actions . Pris en application de l'article 17 de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, il permet :

- de limiter le risque de contentieux ERU et DCE futurs au regard de l'assainissement,
- de prioriser les enjeux assainissement en tenant compte des spécificités locales ,
- de prévoir et rendre compte de la solidarité nationale (ONEMA) et européenne (FEDER) sur une politique qui représente la majorité des investissements dans le domaine de l'eau,
- d'avoir dans une seule feuille de route l'intégralité des enjeux assainissement,
- de bénéficier d'un appui national à un pilotage local,

### **4 - Questions diverses : avancement de la mise en œuvre de la directive inondation**

Mme COMTE présente à l'assemblée l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive inondation.

Elle rappelle l'objectif principal de la directive inondation ainsi que les différentes phases de mise en œuvre . Il s'agit de mettre en place d'ici 2015 une planification visant à répondre à des objectifs partagés par tous de gestion du risque inondation en Guadeloupe selon le phasage suivant :

- phase 1 (2009 -2011) : évaluation préliminaire des risques inondation ( EPRI)
- phase 2 ( 2012-2013) : sélection puis cartographie des territoires à risques d'inondation important (TRI)
- phase 3 ( 2014-2015): Elaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

L'EPRI est achevée depuis janvier 2012. Elle permet une estimation des enjeux potentiellement exposés aux inondations en Guadeloupe, et une vision homogène qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du risque. Sur cette base, une liste de trois TRI est proposéé :

- Les Abymes, Pointe-à-Pitre et Morne à l'eau ;
- Ballif et Basse-Terre
- Baie-Mahault

Une réunion en Préfecture est prévue le jeudi 04 octobre 2012 à 14h30 salle Schoelcher à la Préfecture afin de débattre sur cette proposition. Les membres du comité de bassin sont invités à y participer. Le courrier d' invitation formelle est en cours d'envoi.

**Tous les sujets ayant été abordés, M. HERNANDEZ remercie les participants et clôt la séance à 13H30.**

**Le Président du Comité de Bassin**

**Amélius HERNANDEZ**